Monsieur le Préfet,

Monsieur le Sous-préfet, représentant Mme la préfète de police,

Mesdames et messieurs les députés et sénateurs,

Monsieur le conseiller (Seners)

Monsieur le président du Conseil Régional,

Monsieur le Maire de Marseille,

Madame la conseillère d'Etat, présidente de la cour administrative d'appel de Marseille – chère Laurence,

Monsieur le premier président de la Cour d'appel d'Aix en Provence,

Monsieur le président du tribunal judiciaire de Marseille

Madame la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Marseille

Madame la présidente de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur,

Monsieur le président du tribunal administratif de Besançon,

Madame la présidente du tribunal administratif de Toulon, chers amis,

Monsieur le président du tribunal judiciaire d'Aix en Provence,

Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Tarascon

Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Aix en Provence

Monsieur le conseiller, représentant la Présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, présidente de la Métropole d'Aix Marseille Provence

Monsieur le Recteur de la région académique Provence Alpes Côte d'Azur,

Monsieur le Général Commandant le groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône

Monsieur le préfet, médiateur de la région Provence Alpes Côte d'Azur,

Madame la Consule générale du Liban, doyenne du corps consulaire des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Général, commandant en second de la région de gendarmerie Provence Alpes Côte d'Azur et pour la zone de défense sud,

Madame la directrice zonale de la police aux frontières

Monsieur le directeur zonal de la police judiciaire sud

Monsieur le directeur interrégional des services pénitentiaires Provence Alpes Côte d'Azur et Corse,

Monsieur le Directeur de la Dréal

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône

Monsieur le directeur général de l'Assistance publique des hôpitaux de Marseille,

Monsieur président d'Aix-Marseille Université,

Monsieur le président du tribunal de commerce de Marseille,

Madame la présidente et monsieur le vice-président du conseil de prud'hommes de Marseille

Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats Marseille

Monsieur le président de l'école des avocats du Sud EST

Monsieur le président du conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes

Monsieur le président du conseil régional de l'ordre des géomètres experts

Madame et Monsieur les bâtonniers du barreau de Briançon et d'Aix en Provence et Digne

Madame la représentante de la chambre des notaires des bouches du Rhône,

Monsieur le représentant du président de la chambre de commerce et d'industrie Aix Marseille Provence,

Monsieur l'ancien bâtonnier de Marseille, membre du conseil national des barreaux

Madame l'administratrice, représentant du Vice-amiral d'escadre

Monsieur le colonel représentant du gouverneur militaire de Marseille,

Madame la commissaire, représentant le général commandant la base aérienne 701,

Messieurs les représentants des compagnies des experts et des commissaires-enquêteurs,

Monsieur le directeur général des services de la métropole Aix-Marseille-Provence,

Madame la représentante de la procureure générale près la cour d'appel d'Aix en Provence,

Monsieur le représentant du président du conseil interrégional de l'ordre des infirmiers

Monsieur le commissaire, représentant le directeur des services d'incendie et de secours de la ville de Marseille et le commandant du bataillon des marins pompiers de Marseille,

Monsieur le représentant de la directrice de la DIRCOFI Sud Est

Monsieur le représentant du lycée Thiers, cher professeur,

Chères et chers collègues de la Cour et du tribunal,

Mesdames, messieurs les avocats,

Mesdames, Messieurs,

Je tiens vous remercier de votre présence qui témoigne de votre intérêt pour la juridiction administrative

C'est pour moi et l'ensemble des magistrats et agents du tribunal administratif de Marseille un honneur et un réel plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour cette deuxième audience solennelle depuis l'installation du tribunal dans ses nouveaux locaux

Ce serait peu que de dire que beaucoup de choses se sont passées depuis le 17 juin 2022....

En premier lieu, nous poursuivons notre appropriation de ce bâtiment magnifique au cœur de ce quartier à la fois historique et en pleine expansion, dans des locaux fonctionnels, sécurisés, adaptés à nos besoins et proches des transports en commun.

Certes, nous avons connu quelques désagréments inhérents à toute réhabilitation de cette ampleur, mais ils sont en voie de résolution et, on peut être nostalgique, mais, pour reprendre une formule chère au juge administratif, « le bilan coût avantage » est sans appel et plaide en faveur de cette nouvelle localisation.

Et je tiens d'emblée à rassurer Monsieur le bâtonnier Jacquier : la question de la téléphonie mobile est en voie de résolution par l'installation prochaine d'un relais sur le toit du bâtiment !!!!

En deuxième lieu, notre juridiction a vu partir plusieurs magistrats, à commencer par ma prédécesseure, Mme Dominique Bonmati, qui n'a pu être parmi nous aujourd'hui, mais sont également partis le 1^{er} septembre, Mme **Fedi**, promue présidente de chambre à la CAA, ainsi que **MM Haili et Jorda** et **Mme Rigaud**, promus au grade de président, **Mmes Gavalda et MM Danveau**, **Claudé-Mougel, Martin et Zarella** qui ont obtenu une mutation, et enfin M**mes Noire**, **Pilidjian et Bruneau** qui sont parties en détachement, chemin que **M. Grimmaud** suivra dès la semaine prochaine.

Certains sont parmi nous aujourd'hui et je veux les remercier pour le travail accompli au sein du tribunal.

Mais nous avons eu également des arrivées et je tenais à profiter de cette audience solennelle pour vous présenter les 11 nouveaux magistrats arrivés au tribunal ces derniers mois : deux nouveaux présidents de chambre nous ont rejoint : M. Salvage de Lanfranchi, qui préside la quatrième chambre en charge de l'urbanisme, et M. Pierre Yves Gonneau, qui préside la troisième chambre qui traite notamment des marchés et contrats publics. Gaelle Pouliquen et Laurent Secchi, issus de centre de formation de la juridiction administrative nous ont rejoint en juillet 2022 ; en septembre Chloé Charpy est venue en mutation du tribunal administratif de Nice et Anne Niquet du tribunal administratif de Lyon, suivies de 5 magistrates ayant bénéficié d'un dispositif de formation spécifique et issues du tour extérieur s'agissant de Ludivine Journoud ou du détachement pour Eva Devictor, Clotide Hétier-Noel, Julie Ollivaux, et Catherine Charbit.

Et ces arrivées étaient particulièrement nécessaire au tribunal pour faire face à sa mission.

Vous avez trouvé sur vos sièges une plaquette avec les derniers chiffres publiés du tribunal, qui correspondent à l'année 2022.

Je ne les reprendrai pas dans le détail mais je souligne que, après le recul de 2020 et 2021, lié à la crise COVID, les chiffres des entrées du tribunal repartent à la hausse puisque nous avons de nouveau approché les 11000 entrées.

En parallèle, nous avons, malgré les difficultés d'effectifs, réussi à sortir un nombre honorable de 10 397 jugements et préservé le délai constaté moyen de jugement global qui s'établit à 10 mois et 18

jours, et à 1 an 5 mois et 2 jours si l'on exclut les affaires traitées à délais contraint, que ce soit en étrangers, en urbanisme ou procédures d'urgence.

Notre stock est malheureusement toujours très élevé, à plus de 10000 dossiers, et parmi eux, 12, 7 % ont plus de deux ans.

Nous mettons bien sûr l'accent sur ces dossiers anciens ou prioritaires et arrivons à préserver ce fragile équilibre en grande partie aussi grâce à l'appui de nos aides à la décision, qu'ils soient assistants du contentieux, assistants de justice, juriste assistant, vacataires ou stagiaires.

Grace à leur participation, nous sommes ainsi en passe de sortir de nos stock une lourde série de plus de 1500 dossiers et je tenais à les en remercier.

Les entrées du tribunal repartent donc à la hausse, et je ne m'étendrai pas sur les causes de cette augmentation, qui sont multiples, tant locales que sociétales la tendance à la contestation se développant sans cesse...

Cette tendance n'exclut toutefois pas la discussion et le recours à la médiation, qui connait un certain succès au tribunal administratif de Marseille, et je souligne le travail de Mme **Jorda-Lecroq**, référente médiation, qui, assistée de M. **Glairon-Rappaz**, déploie une grande énergie pour promouvoir la médiation.

Sous son impulsion, j'ai signé, depuis mon arrivée, trois conventions en vue de promouvoir la médiation, avec le barreau de Marseille, qui a créé une structure dédiée – et je salue Me Fernandez, ancien bâtonnier, qui nous fait l'amitié de sa présence, mais aussi avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale en vue de formaliser la médiation préalable obligatoire dans les trois départements, et, il y a une heure à peine, avec M. Crémieux, directeur général de l'Assistance publique Hôpitaux de Marseille, que je remercie de sa réactivité et avec lequel, j'en suis sure, nous allons prévenir et résoudre de nombreux litiges.

Nous avons également mis en place un point médiation, qui, à l'instar du point justice, permet à nos concitoyens d'avoir une information gratuite et personnalisée. Enfin, je salue M. Sappin, médiateur de la Région Sud et grand acteur de la promotion de la médiation au-delà même des frontières de notre région.

Grace à l'implication et la persévérance de tous, nous avons engagé, en 2022, 69 médiations.

Notre objectif en 2023 est de 100 médiations : nous devrions l'atteindre si la tendance se poursuit mais il faut travailler sans relâche et innover : ainsi en est-il des ordonnances « 2 en 1 » par lesquelles nous initions une médiation et désignons simultanément le médiateur, à charge pour celui-ci de convaincre les parties , qui, atteignent particulièrement leur but et participent de cette augmentation ; nous communiquons aussi, beaucoup, auprès des collectivités, des médiateurs, des associations... La tâche est immense et il faut bien avouer que certains de nos espoirs déçus par des positions de principe, qui font que nous avons parfois des refus surprenants sur des propositions de médiation.

J'espère sincèrement que cette situation va évoluer et que l'idée de la médiation va continuer à faire son chemin.

Pour revenir au contentieux, M. Boidé, notre collègue rapporteur public auprès de la 6è chambre du tribunal, vous présentera, dans quelques minutes, un panorama des décisions marquantes rendues par le tribunal administratif de Marseille au cours des derniers mois.

Son exposé vous démontrera, si besoin en était, ses interactions permanentes avec la vie quotidienne de nos concitoyens et de nos administrations mais aussi la diversité, la complexité et la difficulté de notre intervention qui génère parfois certaines incompréhensions pour nos interlocuteurs.

Les requérants ont encore, trop souvent, une forme de défiance vis-à-vis du juge administratif, trop proche de l'administration, pour ne pas dire complice, dans l'esprit de certains (et je n'évoque même pas la bonne vieille histoire du pot de terre contre le pot de fer qui fait parfois les gros titres...). Car, enfin, un juge qui a le statut de fonctionnaire, qui va faire des périodes de mobilité au sein d'administration, qui ne suit pas la formation de l'ENM et qui, au surplus, ne porte pas de robe, finalement, n'a-t-il pas tendance à protéger l'administration ?

Et l'administration pense encore trop souvent, que le juge administratif est- pour reprendre une expression qu'on entend très souvent aujourd'hui — « hors sol », ne comprend pas ses difficultés, va la piéger avec des règles de procédure complexes, n'a pas idée des conséquences de sa décision, voire n'a pas le sens de l'intérêt général et devrait être plus compréhensif avec des collègues....

Pourtant, <u>les premiers</u> sont toujours plus nombreux à saisir le tribunal administratif et s'ils obtiennent satisfaction dans environ 17% des cas, ce n'est pas parce que le juge protège l'administration dans les 83 % restant, mais tout simplement parce que l'administration a plutôt bien travaillé... ou que le requérant n'a pas trouvé la faille dans la décision.

<u>Et l'administration</u> ne doit pas oublier que le juge est là pour garantir la légalité du processus administratif et la protection de l'Etat de droit, voire la protéger à long terme en sécurisant ses décisions et que l'un comme l'autre, nous sommes confrontés à l'application de textes toujours plus nombreux, complexes et, il faut le reconnaître, au vu desquels la légalité n'est pas toujours synonyme d'équité ou de justice au sens commun du terme.

Le juge administratif tente d'appliquer, du mieux qu'il le peut, le droit national, tel qu'il est rédigé par nos législateurs - et les parlementaires ici présents vous parleraient bien mieux que moi de la délicate question de l'intelligibilité de la loi – mais il doit aussi appliquer les normes supérieures, telles le droit communautaire ainsi que les conventions internationales auxquelles la France a adhéré, les secondes étant parfois en contradiction avec le premier.

Il accomplit ce travail de bénédictin avec patience, persévérance et abnégation, ne comptant pas sa peine afin d'élaborer le raisonnement juridique le plus fiable possible, et ce « il » est souvent pluriel car la collégialité est encore la règle dans près de la moitié des dossiers, et, outre le rapporteur, le président, l'assesseur et le rapporteur public apportent leur pierre à l'édifice par leur raisonnement et leurs recherches documentaires.

Malgré ces difficultés, loin de **moi**, loin de **nous** l'idée de nous plaindre: je crois pouvoir dire, sans trahir l'état d'esprit de mes collègues, que nous faisons un métier que nous <u>aimons</u>, que nous avons appelé de nos vœux et qui contribue à la préservation de l'intérêt général au sens le plus noble du terme.

Mais, tout comme nos collègues judiciaires, au regard du travail réalisé et de notre engagement, certaines critiques sont parfois difficiles à entendre....

Je tiens donc encore à souligner la qualité du travail accompli, avec l'aide d'un greffe **infaillible** mais aussi d'agents des services administratifs, techniques et support sans qui **rien ne serait possible**, par tous les magistrats du tribunal administratif de Marseille.

Tous le font dans le strict respect des règles de procédure contentieuse, avec rigueur mais avec du bon sens, en toute impartialité ce qui n'exclut pas l'humanité. Leur sens aigu du service public, de l'intérêt général et de la déontologie les honore et je tenais encore à les remercier d'avoir fait le choix du tribunal administratif de Marseille.

Et précisément, j'ai évoqué tout à l'heure le rôle de la juridiction dans la cité : afin de mieux appréhender la portée et la réalité de ces interventions, je cède la parole à M. Boidé rapporteur public du tribunal administratif de Marseille, qui va vous dresser un panorama des décisions les plus marguantes rendues par le TA au cours des douze derniers mois.

Je vais maintenant accueillir M. François Seners, Conseiller d'Etat et actuellement membre du Constitutionnel. Je ne présenterai pas le détail de toutes les hautes fonctions que vous avez exercées, et me limiterai à dire que, c'est un peu, pour vous, monsieur le Conseiller, un retour aux sources puisque vous avez débuté votre carrière au tribunal administratif de Nice avant d'intégrer le Conseil d'Etat, et d'exercer dans plusieurs cabinets ministériels, puis de revenir au Conseil d'Etat, dont vous avez été, notamment secrétaire général.

Il ne sera pas question dans votre propos de contrôle de constitutionnalité a priori, mais votre riche expérience et vos fonctions actuelles vont vous permettre de nous présenter, avec le talent que nous vous connaissons, la question prioritaire de constitutionnalité, avec le sous-titre, assez mystérieux de votre intervention, qualifiant cette procédure de « racines du ciel ».

Dans l'ouvrage éponyme, Romain Gary fait dire à son personnage que cette expression, « pour les indiens du Mexique, c'est "l'arbre de vie", qui les pousse les uns et les autres à tomber à genoux et à lever les yeux en se frappant la poitrine dans leur tourment... » En est-il de même avec la question prioritaire de constitutionnalité ?

Je vous remercie M. Seners, pour cette présentation lumineuse qui va certainement permettre à notre auditoire de mieux saisir les subtilités de celle que nous pourrons désormais appeler par son petit nom : QPC.

En conclusion, je tenais à revenir quelques instants sur le début de mon propos : certains se sont peutêtre étonnés de m'entendre saluer le président du tribunal administratif de Besançon : rassurez-vous Monsieur le président Muselier, il ne s'agit pas d'une nouvelle réforme territoriale, visant à annexer la Franche-Comté à la région Sud, qui restera le sud.

La raison de la présence M. Trottier outre l'amitié que je lui porte, est le fait qu'il va me succéder à compter du 1^{er} septembre prochain à la tête du tribunal administratif de Marseille, puisque le vice-

président du Conseil d'Etat me fait l'honneur de proposer ma nomination à la présidence de la Cour administrative d'appel de Nancy.

Mon passage ici n'aura duré qu'un an : je voulais vous remercier, collectivement et individuellement, de l'accueil que vous m'avez réservé lors de ma prise de poste et qui m'a permis d'appréhender au mieux cette ville si attachante et ces trois départements si beaux, si différents et si dynamiques.

Mais je voulais surtout vous dire ma grande fierté d'occuper les fonctions qui sont les miennes : les femmes et les hommes qui travaillent ici, magistrats et agents, par leur implication, leur professionnalisme, leurs compétences exceptionnelles font honneur à la juridiction administrative et peuvent, sans rougir, revendiquer de rendre la justice « au nom du peuple français ».

L'audience solennelle du tribunal administratif de Marseille est levée et je vous invite à rejoindre le cocktail qui vous est proposé.